

AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE

Travaux de restauration des immeubles sis
10 place Gramont, 21 rue des Orphelines et 17 rue du Maréchal Joffre à Pau
situés dans le périmètre de revitalisation du centre-ville de Pau des
programmes n° 4 et n° 5 de restauration immobilière
portant respectivement sur dix-sept et onze immeubles

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du **24 JUN 2024**

il sera procédé dans la commune de Pau, à une enquête parcellaire en vue d'arrêter pour les immeubles à restaurer les programmes des travaux à réaliser et déterminer précisément les éventuels titulaires de droits sur les biens, afin de permettre la réalisation de l'opération précitée.

Du **11 au 31 juillet 2024 inclus**, le dossier ainsi que le registre annexé seront déposés à la mairie de Pau.

Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Pau

M. Cyril-Jean CATALOGNE, chef de projet développement durable et agriculteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur unique.

Il assurera des permanences pour recevoir les observations du public :
à la **mairie de Pau, salle du « Péristyle » en rez-de-chaussée** :

- jeudi 11 juillet 2024 de 14 h 45 à 16 h 45,
- mardi 23 juillet 2024 de 14 h 45 à 16 h 45,
- mercredi 31 juillet 2024 de 14 h 45 à 16 h 45.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur devra rendre ses conclusions.

Toute personne intéressée pourra demander au préfet communication des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la préfecture des Pyrénées-atlantiques – SGAD – Bureau de l'aménagement de l'espace – 64021 Pau cedex.

Fait à Pau, le **24 JUN 2024**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
~~Le secrétaire général,~~


Martin LESAGE